



Proposition d'achat mandataire judiciaire

Par Hoktaran

Bonjour,

suite à une publication d'un cabinet de mandataire judiciaire et après avoir pris les renseignements nécessaires, j'ai fait une proposition d'achat ferme par écrit en recommandé d'un terrain en saisie judiciaire le 11 octobre 2019, le dossier devant être clos fin 2019.

En décembre 2019 je reçois un courrier du mandataire m'expliquant que mon offre a été acceptée et me demandant 10% d'indemnités d'immobilisation, que j'ai réglé début décembre.

Je les recontacte en début d'année et l'on m'informe qu'il ne manque qu'un document du cadastre pour clôturer la vente.

N'ayant plus de nouvelles je les contacte aujourd'hui et l'on m'apprend qu'ils ont reçu une proposition de surenchère et qu'ils m'ont averti par courrier le 12 mai (courrier que je n'ai jamais reçu) et qu'il me reste 1 semaine pour faire une contre offre...étrange car le délai pour les offres se terminait début décembre selon eux, et là 6 mois plus tard je n'ai plus que quelques jours pour augmenter ma proposition

Cette manière de procéder est-elle légale? L'indemnité d'immobilisation encaissée suite à mon offre d'achat ne constitue-t-elle pas l'équivalent d'une promesse de vente?

Merci d'avance pour vos réponses.